

Délais d'attente récépissé ou carte de séjour

Par theneid, le 30/10/2016 à 16:57

Bonjour;

Ma femme a déposé une première demande de titre de séjour à la préfecture de la haute vienne. Sachant que le site officiel de la préfecture n'offre pas la possibilité de RDV en ligne, donc on a envoyé le dossier par courrier recommandé avec accusé de réception. En effet, nous avons reçu l'accusé de réception datant du 20.10.2016 sans plus. En appelant au téléphone pour demander des renseignements à propos de ce qu'il faut faire, le service d'accueil nous a conseillé de prendre un RDV sur la case de renouvellement de titre de séjour en affirmant que le visa long séjour qu'elle possède déjà est considéré comme premier titre, réponse que j'ai trouvé pas très convaincante.

A ce sujet, je voudrai savoir combien faut-il encore attendre pour avoir une réponse quant au récépissé de première demande de titre de séjour, sachant que son visa long séjour expire en novembre donc dans quelques jours.

Bien Cordialement

Par chris_ldv, le 05/11/2016 à 09:06

Bonjour,

Vous considérez qu'il s'agit d'une première demande de titre de séjour en France alors que vous indiquez dans le même temps que l'employé de la préfecture vous a dit de cochez la case "renouvellement" car le visa dont dispose votre épouse est déjà considéré comme un

premier titre de séjour.

Je vous conseille de suivre les indications qui vous sont données ...

Cordialement,

Par theneid, le 09/11/2016 à 13:43

Bonjour;

Je vous remercie pour votre réponse.

Cependant, en demandant des renseignements au niveau de la préfecture et par téléphone, j'ai eu 3 réponses différentes des 3 collègues, c'est pour cela que je n'ai pas pu être décidé quant à la démarche à suivre.

Cordialment